

EXPOSÉ DES MOTIFS DU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION

INTRODUCTION

L'accès limité à une électricité fiable et abordable est l'une des contraintes les plus pesantes pour la croissance économique et la prospérité partagée au Burkina Faso. Les taux d'accès à l'électrification restent faibles par rapport aux normes régionales, surtout dans les zones rurales.

Le projet d'électrification et de développement des connexions à l'électricité (PEDECEL) est une opération d'investissement qui s'inscrit dans la vision du Gouvernement burkinabé projetant l'accès universel des populations à l'électricité à l'horizon 2030.

La mise en œuvre du PEDECEL permettra l'extension du réseau de distribution de l'électricité afin d'accroître l'accès des populations à une énergie électrique de qualité dans plusieurs localités périurbaines et rurales réparties dans 10 régions administratives sur les 13 que compte le Burkina Faso ; les 3 autres régions étant déjà prises en compte dans d'autres projets similaires. Plus spécifiquement, le projet permettra de raccorder les ménages au réseau électrique à travers un système innovant consistant à différer le paiement des frais d'abonnement qui constituent un frein à l'accès à l'électricité pour la plus grande partie de la population du pays.

Le projet découle de l'étude d'électrification et d'extension de réseau dans toutes les communes urbaines et rurales réalisée par la SONABEL en 2020. Cette étude a proposé des solutions techniques appropriées en vue d'étendre le réseau électrique pour répondre à la demande.

Le projet sera cofinancé par le Fond Africain de Développement (FAD), le Fonds pour l'Energie Durable en Afrique (SEFA), la Banque Européenne d'investissement (BEI), la Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique (BADEA), POWER AFRICA, le Gouvernement du Burkina Faso et la SONABEL.

La durée d'exécution du projet est de 51 mois allant d'octobre 2021 à décembre 2025.

Le présent exposé des motifs concerne le financement du Fonds Africain de Développement (FAD). En effet, le Gouvernement a obtenu du FAD des fonds pour le financement partiel du projet. C'est un prêt de 35 millions d'Unités de Compte soit 27,287 milliards de FCFA et un don de 15 millions d'Unités de Compte soit 11 694 milliards de FCFA. Ce financement partiel permettra de réaliser des extensions de réseaux de distribution électrique dans seize (16) chefs-lieux de provinces sur les 32 ciblés et de réaliser 74 435 branchements au profit des ménages et les points socioéconomiques:

I. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT ET BENEFICIAIRES DU PROJET

a) Objectif de développement du projet

L'objectif de développement du projet est d'accroître l'accès durable à l'électricité en vue d'améliorer les conditions de vie des populations burkinabè.

b) Objectifs spécifiques

De façon spécifique, la mise en œuvre du projet devrait permettre de :

- accroître la couverture du réseau de distribution électrique dans toutes les communes urbaines et rurales y compris les zones non loties des villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso;
- réaliser des branchements au profit des ménages et les points socioéconomiques ;
- renforcer les capacités opérationnelles de la SONABEL.

c) Bénéficiaires et zones d'intervention du projet

Les principaux bénéficiaires du projet sont les ménages et les petites et moyennes entreprises qui n'ont pas accès à l'électricité et résidant dans la zone du projet.

Les bénéficiaires directs du projet sont les suivants :

- les populations résidant dans la zone du projet qui auront la possibilité de bénéficier de l'électricité de qualité ;
- les promoteurs des petites et moyennes entreprises localisées dans la zone du projet qui auront la possibilité d'utiliser l'électricité comme intrant.
- les femmes membres des groupements organisés de productrices qui auront un appui sous forme de subvention d'équipement pour le développement de leurs activités.
- la SONABEL bénéficiera de l'augmentation de la clientèle qui lui permettra de rentabiliser ses investissements et d'améliorer sa situation financière ;
- les acteurs du secteur de l'électricité (Ministère en charge de l'énergie, Régulateur, Ministère en charge des finances) qui verront leur capacité opérationnelle renforcée ;
- les collectivités locales qui pourront répondre à la pression sociale pour l'accès au service d'électricité.

II. DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET

Le projet sera exécuté par le Ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières à travers la SONABEL comme agence d'exécution. Il comprendra trois (03) composantes structurées ainsi qu'il suit :

Composantes du projet (montants en millions d'UC)			
N°	Composantes	Coûts estimatifs	Description des composantes
A	Infrastructures électriques	107,20	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction de 252 km de réseau de distribution moyen tension (MT) ▪ Construction de 2590 km de réseau de distribution basse tension (BT) ▪ Construction de 148 km de réseaux mixte MT/BT ▪ Création de 230 postes de transformation MT/BT en aérien sur poteau ▪ Pose de 161 postes de transformation MT/BT en cabines préfabriqués ▪ Réalisation de 218 400 branchements et pose de 218 400 compteurs à prépaiement ▪ Pose de 2330 foyers d'éclairage publics solaires ▪ Construction d'un bureau central de conduite à Ouagadougou ▪ Indemnisation/compensation pour pertes arbres, de revenus et autres biens ▪ Reboisement compensatoire aux destructions d'espèces végétales
B	Appui institutionnel	0,86	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement de capacité du personnel (Formations) de SONABEL, ARSE, Ministère en charge de l'énergie et DGCOOP ▪ Appui technique à des groupements organisés de femmes dans les dix régions concernées par le projet ▪ Réalisation de l'étude sur le potentiel d'efficacité énergétique dans les bâtiments administratifs ▪ Acquisition de matériel roulant d'exploitation, de matériel et outillage de sécurité ▪ Recrutement et formation de 40 jeunes stagiaires.
C	Gestion du projet	7,09	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle et supervision des travaux ▪ Audits externes des comptes et des acquisitions du projet ▪ Elaboration du manuel de procédures du projet ▪ Acquisition de logiciel comptable ▪ Acquisition de matériels informatiques ▪ Acquisition de mobiliers de bureau ▪ Acquisition de matériel roulant pour la supervision du projet ▪ Communication et visibilité du projet ▪ Suivi de la mise en œuvre du PGES ▪ Fonctionnement de l'Unité de gestion du projet.
Coût total du projet		115,15	

III. RÉSULTATS ATTENDUS

Au terme de la mise en œuvre du projet, il est attendu les principaux résultats suivants :

- les communes urbaines et rurales et les zones à habitats spontanés des grandes agglomérations de la zone du projet sont entièrement couvertes par le réseau de distribution électrique ;
- les ménages et les points socioéconomiques résidant dans la zone du projet ont accès et utilisent les services électriques ;
- les acteurs du secteur sont outillés pour offrir des services de qualité aux usagers.

IV. MONTANT ET CONDITIONS DU FINANCEMENT

Dans le cadre de ce cofinancement, les conditions relatives à la mise en œuvre du présent accord de prêt du Fonds Africain de Développement se présentent comme suit :

Montant du prêt	: 35 millions d'Unités de Compte soit 27,287 milliards de FCFA
Taux d'intérêt	: 2,86% l'an sur le montant du prêt décaissé non remboursé
Charges de service	: 0,75% l'an sur le montant du prêt décaissé non remboursé
Commission d'engagement	: 0,5% l'an sur le solde non décaissé
Durée du prêt	: 40 ans
Différé d'amortissement	: 5 ans
Durée de remboursement	: 35 ans

CONCLUSION

De ce qui précède, il ressort que le projet d'électrification et de développement des connexions à l'électricité (PEDECEL) contribuera à améliorer significativement l'accès des populations aux services énergétiques de qualité en lien avec l'objectif Stratégique 3.6 du nouveau référentiel de développement 2021-2025.

Ce financement permettra de réaliser des extensions de réseaux de distribution électrique dans seize (16) chefs-lieux de provinces, de réaliser **74 435** branchements au profit des ménages et points socioéconomiques et de construire un Bureau Central de Conduite de réseau pour améliorer la qualité de la fourniture.

De plus, les ressources du FAD permettront au projet de soutenir des associations féminines dans les zones du projet par l'acquisition de matériels à usage productif.

Par ailleurs, le projet aura très peu d'impact négatif sur les activités économiques (hangars commerciaux et restriction d'accès aux ateliers d'artisans pendant les travaux) et n'aura pas d'atteinte aux propriétés foncières et biens immeubles car les lignes aériennes, souterraines et les postes de transformation seront construits dans le domaine public. Enfin le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) prévoit des séances de sensibilisation des acteurs et la mise en place ainsi que le fonctionnement des Mécanismes de Gestion des Plaintes.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du
Développement


Lassané KABORE
Officier de l'Ordre de l'Étalon

